



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 104627

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir du dispositif « chèque conseil ». Dans le Nord - Pas-de-Calais, depuis le 22 septembre 2005, faute d'avoir obtenu les crédits nécessaires, plus aucune des trois directions départementales du travail et de l'emploi ne distribue plus de chèque conseil. Il souhaite rappeler l'importance de ce dispositif en matière de développement économique dans une région particulièrement touchée par le chômage ; sa disparition de fait faute de crédits irait à l'encontre des efforts déployés dans le cadre du programme régional création transmission d'entreprises. Il lui demande de lui faire part de ses intentions en la matière. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur la situation du dispositif des chèques conseil. Ce dispositif fait partie des mesures d'accompagnement des chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises qui comprennent également des mesures d'exonération de cotisations sociales (ACCRE) et d'aide financière sous la forme d'une avance remboursable (EDEN). Il illustre la volonté gouvernementale de soutenir l'initiative économique, en particulier celle portée par les publics les plus fragiles, chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre de bénéficiaires des mesures ACCRE et EDEN au 31 juillet 2006 augmente respectivement de près de 12 % en un an tandis que le nombre d'entreprises créées pour la même période progresse de 11 %. Des dotations budgétaires à hauteur de 45 MEUR pour la mesure EDEN et 16 MEUR pour les chèques conseil sont inscrites dans le projet de loi de finances 2007 présenté au conseil des ministres du 27 septembre 2006. Au cas particulier des chèques conseil, mesure d'accompagnement appréciée des créateurs, le maintien des dotations budgétaires depuis plusieurs années à hauteur de 16 MEUR n'exclut toutefois pas des indisponibilités locales.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104627

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9721

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13322